



Pierre Lemarier, CRHA
DESS en SST
Directeur, Croissance et associations

Un témoignage révélateur!

Dans le cadre du 35^e anniversaire du Centre patronal, nous avons posé quelques questions à M^{me} Manuelle Oudar, présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), afin de connaître la situation actuelle en santé et sécurité du travail et les perspectives d'avenir de la Commission pour améliorer le portrait des lésions professionnelles au Québec. Voici ce qu'elle en dit!

QUESTION 1 – Quelle est votre évaluation des dernières années concernant la prise en charge de la santé et la sécurité par les divers milieux de travail, notamment en ce qui a trait au nombre de réclamations et au coût des lésions?

Depuis l'année 2000, au Québec, nous avons assisté à une diminution très importante du nombre d'accidents du travail, soit de plus de 40 %, en même temps qu'une augmentation de 19 % du nombre de travailleurs couverts par la CNESST. Cette réussite est en partie le fruit des efforts importants de prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) par les milieux de travail.

La diminution du nombre d'accidents du travail s'est aussi accompagnée d'une augmentation des solutions de retour au travail pour les travailleurs accidentés, une situation aussi favorable pour ceux-ci que pour les employeurs.

Par ailleurs, il faut mentionner que le régime de santé et de sécurité du travail est en excellente santé financière, avec un taux de capitalisation de 114,5 %, en hausse de 10 % entre 2014 et 2016. Cette situation avantageuse permet non seulement d'assurer la pérennité du régime et de garantir ses engagements futurs à l'égard des travailleurs, mais également de mieux protéger les employeurs contre les hausses trop importantes du taux de cotisation si une crise financière des marchés affectait les rendements des fonds.

À ce chapitre, le taux de cotisation des employeurs au régime est actuellement le plus bas depuis 35 ans, soit à 1,77 \$ du 100 \$ de masse salariale. Cela représente pour les employeurs une économie de 99 M\$ en 2017, et depuis 2011, des économies cumulées de 563 M\$.

On peut donc dire sans se tromper que la prévention, c'est payant!



M^{me} Manuelle Oudar

QUESTION 2 – La Commission a-t-elle des objectifs de réduction des lésions professionnelles au Québec et quelle évaluation tirez-vous des indicateurs de votre tableau de bord à ce sujet?

La CNESST vise une diminution du taux lésionnel à 26,6 lésions par millier de travailleurs couverts d'ici le 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2016, le taux était de 28 lésions par millier de travailleurs.

Au cours des 15 dernières années, le bilan lésionnel découlant des accidents du travail et des maladies professionnelles s'est considérablement amélioré au Québec.

Plusieurs éléments ont contribué à ce progrès, notamment les efforts de prévention, mais également des facteurs externes comme la tertiarisation de l'économie et l'amélioration de la sécurité des machines.

Toutefois, les quatre dernières années ont été marquées par une baisse moins importante des lésions professionnelles. Cette tendance est également observée dans les autres provinces canadiennes.

De concert avec les milieux de travail, la CNESST doit donc poursuivre ses efforts de prévention en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés pour réduire le nombre de lésions professionnelles. Parallèlement, elle doit favoriser un retour en emploi prompt et durable des victimes de lésions professionnelles.

QUESTION 3 – Quelles sont les priorités de la Commission pour les prochaines années?

Porte d'entrée unique en matière de travail, la CNESST offre ses services par l'entremise d'un réseau composé d'une trentaine de bureaux répartis dans tout le Québec, ainsi que d'un site Web et d'un numéro de téléphone uniques.

Dès notre première année d'existence, nous sommes dotés d'un Plan stratégique qui détermine les priorités d'action.

Ce plan s'articule autour d'une vision claire, de valeurs partagées ainsi que d'orientations et d'objectifs communs. Il vise essentiellement à centrer les interventions de la CNESST sur sa mission, à offrir des services de qualité et à être une organisation performante.

La CNESST s'est également dotée d'une planification pluriannuelle en prévention inspection 2017-2019 qui présente chacune de ses priorités.

En santé et sécurité, un des principaux enjeux de la CNESST est d'optimiser ses actions en mettant à

profit les leviers dont elle dispose soit la promotion, le partenariat, la réglementation et la surveillance.

Pour circonscrire ses actions, la CNESST a priorisé trois risques touchant l'ensemble des secteurs : le bruit en milieu de travail, les chutes ainsi que le contrôle des énergies.

Pour ce qui est des secteurs priorités, des efforts seront déployés particulièrement en construction, en fabrication, dans les soins de santé et en assistance sociale ainsi que dans les mines et les carrières.

En ce qui a trait aux clientèles spécifiques, la CNESST veut porter plus d'attention aux clientèles ciblées, soit les jeunes, les immigrants et les travailleurs expérimentés.

Pour l'ensemble des secteurs de sa mission, la CNESST poursuit, avec son Plan stratégique, la vision d'être une organisation innovante, reconnue pour son engagement à offrir à ses clientèles une porte d'entrée unique et des services de qualité en matière de normes du travail, d'équité salariale et de santé et de sécurité du travail.

Cette vision prend appui sur trois orientations :

- favoriser la compréhension et l'application des lois par les milieux de travail;
- placer les clientèles au cœur de la prestation de services;
- maximiser la capacité de l'organisation à offrir des services de qualité.

La première orientation vise à rendre l'ensemble des milieux de travail justes, équitables et sécuritaires. Pour la CNESST, cela passe, entre autres, par le développement d'outils pour les employeurs, afin d'accroître la connaissance et la compréhension des lois en matière du travail dans la population québécoise, par l'optimisation des interventions et par l'ensemble de nos actions en prévention-inspection.

La deuxième orientation place les clientèles au cœur de la prestation de services et se traduit, entre autres, par une optimisation de notre offre de service et le développement de nos services en ligne. Par ailleurs, l'harmonisation de nos interventions sur l'ensemble du territoire, la diminution du coût des formalités administratives pour les employeurs et le retour en emploi prompt et durable des travailleurs et travailleuses victimes d'une lésion professionnelle sont également des priorités organisationnelles.

Finalement, la troisième orientation se traduit notamment par notre engagement à continuer de faire une gestion rigoureuse des cotisations des employeurs et à assurer que le taux de cotisation soit concurrentiel par rapport à celui des autres provinces canadiennes comparables.

QUESTION 4 – Selon vous, vers quoi devraient être dirigés les efforts additionnels des employeurs et des travailleurs dans la réduction des lésions professionnelles en fonction de ces priorités?

L'amélioration du bilan des accidents du travail, au fil des années, passe par la prise en charge de la SST par les milieux de travail, qui est l'un des fondements de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), et dont les employeurs et les travailleurs sont les premiers acteurs.

Il est aussi important de rappeler à tous les Québécois et Québécoises l'importance de parler de SST, de former

adéquatement les travailleurs aux tâches qu'ils doivent effectuer et d'agir en matière de prévention pour éviter les accidents du travail.

« Parler, Former, Agir » est une formule gagnante qui permettra de faire de la SST une valeur de société, voire une norme sociale, et de rendre les milieux de travail toujours plus sécuritaires.

DES ORGANISMES, COMME LE CENTRE PATRONAL, JOUENT UN RÔLE FONDAMENTAL EN CE SENS

Pour sa part, la CNESST doit exercer un *leadership* pour soutenir les milieux de travail dans cette prise en charge qui consiste à identifier, à corriger et à contrôler les dangers, et à favoriser la participation des travailleurs. Le soutien aux milieux de travail est également un fondement de la LSST. Des organismes, comme le Centre patronal de santé et sécurité, jouent un rôle fondamental en ce sens.

QUESTION 5 – Quelle importance accordez-vous à la formation des différents acteurs en SST?

La formation en matière de SST, qui est un autre des fondements de la LSST, est essentielle, tant pour les travailleurs que les employeurs.

Les employeurs ont l'obligation de former, d'informer et de superviser leurs travailleurs pour s'assurer qu'ils accomplissent leurs tâches en toute sécurité. La formation doit être fournie dès l'embauche et se poursuivre tout au long de la carrière.

À ce chapitre, les associations sectorielles paritaires (ASP), les associations syndicales et patronales ainsi que le Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec jouent un rôle central en offrant aux entreprises de leur secteur d'activité des services de formation, d'information, de recherche et de conseils en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En plus de travailler de concert avec nos partenaires en matière de formation, nous collaborons avec le milieu de l'éducation afin que des notions de SST soient intégrées à la formation des futurs travailleurs, les 24 ans et moins étant particulièrement à risque de subir un accident du travail. À cet effet, le Plan d'action jeunesse de la CNESST vise à inculquer une culture de prévention durable dès le plus jeune âge, entre autres, par la réalisation de projets dans les écoles.

Enfin, la formation est un excellent investissement. Cela permet non seulement de diminuer les risques d'accident, mais aussi de réduire les coûts tant humains que financiers associés à ces événements.

Puisque chaque accident est un accident de trop, j'invite tous les employeurs et les travailleurs à poursuivre leurs efforts pour rendre leurs milieux de travail toujours plus sains et sécuritaires. Parce que la prévention est l'affaire de tous.

Nous remercions M^{me} Oudar pour ces renseignements.